



Urbanisme

2023 Rapport de gestion

Dicastère

Urbanisme | Ressources humaines | Culture et durabilité

15

Service de l'urbanisme

Mme Carmen Tanner

Municipale

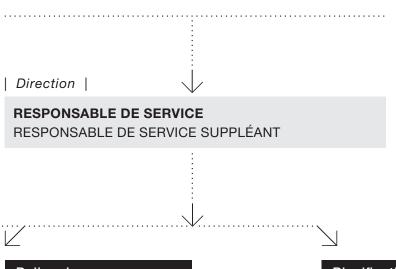
M. Julien Woessner

Responsable de service

Administration Responsable de filière Assistante administrative et chargée de projets URB Assistante de direction BAT Collaboratrice administrative Auxiliaire administrative Apprenti 3ème année Apprenti 1ère année



MUNICIPALE | MUNICIPAL SUPPLÉANT



Police des constructions

Responsable
de filière

Architecte en Police
des constructions

Architecte en Police
des constructions

Technicien en Police
des constructions RiBT

Technicien en Police
des constructions RiBT

Assistante technique en
Police des constructions

Assistante administrative

et technique en Police des constructions

Planification et aménagements urbains

..... Responsable de filière Urbaniste Urbaniste Urbaniste Urbaniste Urbaniste Urbaniste Urbaniste Urbaniste Stagiaire urbaniste

MISSIONS

Filière administration

La filière administration gère l'ensemble des aspects administratifs, RH et financiers des Services de l'urbanisme et des bâtiments. En particulier :

- assurer l'accueil et l'orientation du public au guichet et la réception téléphonique;
- assurer les travaux de secrétariat ainsi que le soutien administratif et logistique ;
- gérer l'interface avec la Municipalité concernant le traitement des rapports, des notes et des préavis;
- coordonner les aspects ayant trait à la communication interne et externe, en lien avec les activités du service (événements, relecture de communiqués de presse et/ ou d'articles pour le journal communal, site internet, brochures, etc.);
- organiser certains d'événements internes et externes au service ;
- gérer les ressources humaines du service ;
- soutenir administrativement les différentes filières (soutien aux démarches participatives, mise en place d'outils informatiques, traitement de la correspondance, etc.);
- gérer les aspects financiers du service : comptabilité débiteurs et créanciers, élaboration du budget de fonctionnement avec les différentes filières, contrôle budgétaire des comptes de fonctionnement et d'investissement, mener le processus le bouclement des comptes annuels à l'interne du service en collaboration avec le Service des finances (FIN);
- gestion de projets transversaux pour le service ;
- former des apprenti-es et maturant-es et garantir la qualité du suivi de l'apprentissage durant l'année en cours.

Filière police des constructions

- Répondre aux sollicitations des propriétaires et de leurs mandataires avant et pendant les procédures de demande de permis de construire.
- Traiter les demandes de permis de construire conformément aux lois, règlements et normes concernés, assurer le contrôle des chantiers et le suivi des procédures, y compris juridiques.
- Traiter les demandes de travaux de minime importance, d'abattages d'arbres, de teintes de façades et d'enseignes en appliquant les règlements y relatifs.
- Traiter les demandes de fractionnement de parcelles, de réquisition de radiation et d'inscription de servitudes.
- Veiller au respect des prescriptions en matière de constructions et d'aménagement du territoire, procéder à des dénonciations en Préfecture ou des ordres de remise en état.
- Organiser et présenter les demandes de permis de construire à la Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage. Présenter les dossiers participant au développement de la Ville en séance de Municipalité.
- Fournir les prestations en police des constructions pour cinq communes voisines adhérentes au Réseau intercommunal de Bureaux Techniques (RiBT).
- Vérifier à l'application et au respect de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne); s'assurer du respect des conditions du permis de construire lors de la délivrance du permis d'habiter/utiliser.
- Organiser et piloter les visites de la Commission de salubrité.



- Participer à la Commission d'estimation fiscale ainsi qu'à la Commission d'éligibilité d'Y-Parc et rendre les décisions inhérentes.
- Assurer la mise à jour des registres cantonaux tels que les statistiques de la construction, le registre des bâtiments et la CAMAC.

Filière planification et aménagements urbains

- Planifier le développement de nouveaux quartiers et améliorer les quartiers existants, en agissant sur l'organisation du bâti, la conception des espaces publics et la disposition des activités, en cohérence avec les planifications sectorielles pilotées par les autres services communaux (transports, environnement, énergie, paysage, développement économique, politique du logement, etc.).
- Élaborer et veiller à l'application des instruments de planification du territoire (ex. plans directeurs et plans d'affectation - ci-après les plans) nécessaires au développement du territoire communal.
- Élaborer et piloter la politique foncière communale.
- Veiller à la bonne intégration de la population dans la démarche d'élaboration des plans, par des démarches participatives ou d'information.
- Mettre à jour les plans conformément aux délais légaux.
- Concevoir et réaliser les aménagements et équipements urbains permettant la valorisation des espaces publics dans l'ensemble de la ville, en partenariat avec les autres services.
- Représenter le Maître de l'ouvrage et défendre ses projets au sein des institutions régionales, cantonales et d'associations diverses.
- Participer à l'élaboration des stratégies territoriales ou d'amélioration du cadre de vie intercommunal et régional.
- Participer à la Commission urbanisme et mobilité.
- Participer à la consultation technique des projets soumis à la Police des constructions.

POINTS FORTS 2023

Filière administration

Cycle de conférences

suivi sur l'année 2023, avec la conclusion d'un partenariat avec le Journal Le Courrier. Trois

Le cycle de conférences du service s'est pour- conférences ont pu être organisées sur les thématiques suivantes:

- Quelle définition des éco-quartiers aujourd'hui ?
- Du quartier sans voiture individuelle à la ville sans voiture : utopie ou réalité ?
- Comment «vieillir chez soi» en participant à la vie de quartier ?

Filière police des constructions

Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions (REAAC)

tendre vers une diminution de la couverture des prestations de police des constructions par l'impôt. Par ailleurs, il était nécessaire que les

Il était impératif d'actualiser les tarifs et de émoluments fassent l'objet d'un règlement formel, déterminant de manière suffisante le cercle des personnes assujetties, l'objet et la base de calcul de l'émolument, ainsi que son montant maximal, afin de respecter les principes d'équivalence et de couverture des coûts applicables en la matière. Entré en vigueur en septembre, ce règlement permet dorénavant une meilleure couverture de l'ensemble des prestations fournies aux constructeur·trices.

Teintes de façades et toitures des bâtiments

La Police des constructions a observé une augmentation des demandes de teintes de façades blanches, grises ou beiges depuis 2020. Cela induit un manque d'audace de la part des constructeur rices et provoque une perte de cou-

leurs dans les quartiers yverdonnois. La Municipalité propose dorénavant que la Police des constructions conseille et accompagne les propriétaires et mandataires dans leurs choix des teintes, tout en facilitant les procédures internes.

Filière planification et aménagements urbains

Au cours de l'année 2023, la filière a poursuivi le pilotage d'une trentaine de projets aboutissant à des réalisations et des avancées importantes pour certains. En outre, elle continue à participer aux groupes de travail d'une autre trentaine de projets pilotés par d'autres services.

Le projet de révision du Plan directeur communal a été entièrement restructuré et synthétisé en 7 axes thématiques. Un fil rouge traverse l'ensemble du document : les espaces libres, comme ossature de la vie citoyenne, trames de biodiversité et de fraîcheur à l'échelle communale. Il sera soumis au Canton au premier trimestre 2024.

La Politique foncière a été élaborée conjointement à la politique de logement, durant toute cette année, permettant d'élaborer des scénarios de programmation pour l'ensemble des plans d'affectation en cours, notamment pour préciser quels types de logements et d'activités y développer. Un document de synthèse est attendu au premier semestre 2024.

Le plan d'affectation de l'Ancien-Stand a reçu un retour positif du Canton au stade de l'examen préalable et les différentes demandes d'adaptation y ont été intégrées, pour pouvoir être mis à l'enquête au premier semestre 2024. En tant que première pièce de Gare-Lac, il constitue un pas décisif pour concrétiser l'ambition de la Municipalité de réaliser des éco-quartiers à proximité de la gare et d'offrir des logements qualitatifs à la population.

Des ateliers d'experts ont permis d'élaborer une vision directrice du secteur Front-Gare, ce qui permettra de lancer rapidement la planification des parcelles appartenant à la Ville, le long du canal Oriental et de la Thièle.

Les différents propriétaires impliqués dans les plans d'affectation du secteur Gare-Lac ont été contactés pour confirmer leur engagement à lancer ces planifications en validant les conditions cadres de la Ville. Le statut de la zone UNESCO a été précisé et cela a permis d'informer les propriétaires sur les potentiels de développement de leurs parcelles respectives. Le potentiel en habitants gelé par la zone archéologique a été reporté sur d'autres secteurs yverdonnois en zone à bâtir, ainsi que sur le Plan d'affectation communal PACom.

La planification du Parc scientifique et technique (PST) s'est enrichie d'une vision directrice en cours de validation, pour compléter les indications du Plan partiel d'affectation (PPA), notamment sur la qualité et la cohérence des espaces publics.

Le Plan d'affectation du redimensionnement des villages de Gressy-Sermuz a été mis à l'enquête.

Le Plan d'affectation St-George a été adopté par les conseils communaux d'Yverdon-les-Bains et de Montagny-Près-d'Yverdon.

Le plan d'affectation Verdan a fait un pas décisif pour clarifier la situation du stationnement avec les propriétaires et finaliser le projet de ses espaces libres où la présence de la végétation a pu être considérablement augmentée.

La filière participe à l'élaboration du projet d'agglomération de 5° génération (PA5) piloté par le



amsine

Bureau d'agglomération (AggloY).

La cour d'école des Jordils, a été rénovée et les élèves ont été impliqués dans la plantation de nouveaux arbres, encadrés par le Service des travaux et environnement (STE). Le 13 mai 2023, la cour du collège de la Villette a été inaugurée joyeusement, avec des animations menées par l'école, l'association IdéeSport ou encore le Cercle ornithologique et de sciences naturelles d'Yverdon-les-Bains (COSNY).

Le projet interservices «Un espace public à à 5 min de chaque Yverdonnois·e», dont l'objectif est d'intégrer «activité physique, culture, nature et cohésion sociale» dans tous les espaces publics de la ville s'est poursuivi. Les résultats de la démarche participative de 2022 ont été présentés et le projet se développe maintenant sur trois plans : réalisation d'interventions ponctuelles dites «sites éclairs», planification d'espaces pilotes et mise en place du plan directeur des espaces publics à l'échelle communale. Le projet a fait l'objet de nom-

breux articles et il a obtenu le prix «Rue de l'Avenir». Remis depuis 2011, ce prix constitue une manifestation de reconnaissance et de distinction d'une politique ou d'une démarche novatrice, dans le domaine d'action qui est celui de l'association éponyme : mobilité douce, urbanisme de proximité, sécurité des déplacements et usage de l'espace public pour tous-tes.

Dans le cadre du projet de parc intergénérationnel aux Quatre-Marronniers, plusieurs sessions participatives ont eu lieu, impliquant des seniors et des enfants, avec le soutien de la Fondation Hopp-La, qui contribue à la diffusion et à l'ancrage dans toute la Suisse de la promotion de l'activité physique et de la santé qui lie les générations.

Le projet de réaménagement du secteur plage a démarré, impliquant plusieurs services de la Ville et aboutissant à un avant-projet permettant d'identifier toutes les interventions à planifier pour un réaménagement qui se déploiera en plusieurs phases.

DÉTAILS DES ACTIVITÉS

Réalisations, projets

Filière administration

- Gestion courante des activités administratives, RH et financières du service.
- Traitement de 56 rapports, 7 notes et un préavis à la Municipalité.
- Traitement de 186 rapports et 27 formulaires pour la Commission des constructions.
- Poursuite des efforts en termes de digitalisation du service.
- Organisation du cycle de conférences du service.
- Organisation d'événements divers, tels que l'inauguration de la cour d'école de la Villette ou d'ateliers participatifs avec la population dans le cadre du projet «Un espace public à 5 min de chaque Yverdonnois·e».
- Gestion de divers projets transversaux, en collaboration avec les autres filières et/ou services.

Filière police des constructions

L'année 2023 a permis l'achèvement de grands chantiers débutés durant la pandémie. Cela a mobilisé de précieuses ressources pour exécuter les visites de ces chantiers, impactant le traitement du flux courant. Le temps moyen de prise en charge d'une demande de permis de construire a ainsi été légèrement augmenté à six semaines contre quatre habituellement.

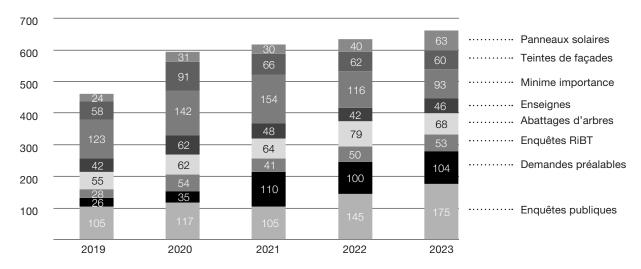
L'enthousiasme pour les installations solaires

et les pompes à chaleur n'a pas faibli, malgré le report d'une éventuelle simplification des procédures administratives de la part du Canton. Ce dernier a proposé de ne plus exiger de passage dans les services cantonaux (énergie, bruit, amiante, etc.) pour certaines installations de pompes à chaleur, réduisant ainsi la longueur de la procédure administrative. Or, un recours contre cette décision bloque pour l'heure l'entrée

en force de cette simplification. Avec un total de 127 demandes pour les installations solaires (63 en 2022) et 42 pour les pompes à chaleur (30 en 2022), la transition énergétique se poursuit.

Le nombre total de dossiers toutes procédures confondues poursuit sa croissance avec un total de 695 (662 en 2022). Les dossiers d'enquête se maintiennent à un niveau élevé à 171 reçus contre 175 en 2022.

Nombre de dossiers reçus par nature



Réseau intercommunal de bureaux techniques (RiBT)

Œuvrant comme bureau technique, la filière a traité 30 demandes de permis de construire (53 en 2022) et 16 demandes préalables (20 en

2022) pour les cinq communes faisant partie du RiBT (Chamblon, Champvent, Cheseaux-Noréaz, Mathod et Treycovagnes).

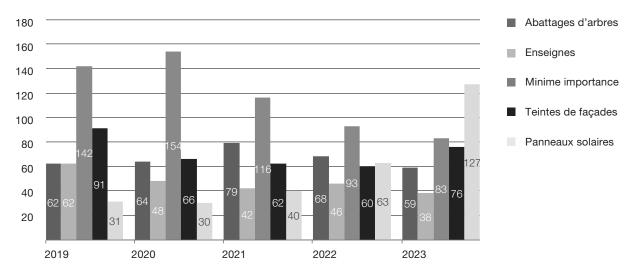
Dispenses d'enquête

Hormis le nombre de dossiers d'enquête, porté notamment par l'installation de pompes à chaleur, le nombre de dossiers traitant d'abattages d'arbres, de teintes de façade, d'enseignes ou de travaux de minime importance a peu fluctué.

La filière a traité 59 demandes d'abattage d'arbres provenant respectivement d'une moitié de privés et de l'autre des services communaux. Sur ce total, 6 demandes ont été refusées, toutes pour des privés. Il est à préciser que ces demandes portent sur l'abattage de 110 arbres, dont 52 sur le territoire communal (56 en 2022) et de 48 arbres sur les parcelles privées (61 en 2022). L'ensemble de ces requêtes a été examiné par le Responsable communal des espaces verts et des compensations ont été déterminées au cas par cas. Le nombre de demandes de travaux de minime importance, hors installations solaires, s'est stabilisé avec des chiffres proches de l'année dernière, soit 83 dossiers (93 en 2022).



Nombre de dossiers dispensés d'enquête reçus

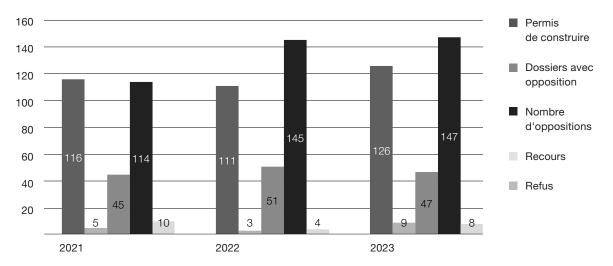


Dossiers ayant fait l'objet d'oppositions

126 dossiers ont fait l'objet d'un permis de construire et 9 de refus (contre 111 et 3 en 2022). Il apparaît une légère augmentation dans le nombre de dossiers traités. De ces 126 dossiers, 47 ont soulevé des oppositions (51 en 2022), totalisant 147 lettres d'oppositions (145 en 2022). Cette augmentation concerne essentiellement des projets de démolitions et constructions d'immeuble de plusieurs appartements comprenant entre 5 et 10 oppositions, 7 projets de constructions d'immeubles (8 en 2022) totalisent à eux seuls 53 oppositions, soit un tiers du total de

lettres. Un projet de plusieurs halles industrielles à proximité de l'autoroute a essuyé 16 oppositions. Si les quartiers impactés par ces projets diffèrent entre 2022 et 2023, les voisins concernés soulèvent les mêmes griefs. L'intégration des constructions, le nombre de places de parc, l'abattage des arbres et les nuisances des installations techniques sont les principaux motifs d'oppositions. 15 lettres d'oppositions portent sur des installations ou des modifications d'installation de téléphonie mobile pour 5 sites.

Nombre de décisions rendues et oppositions

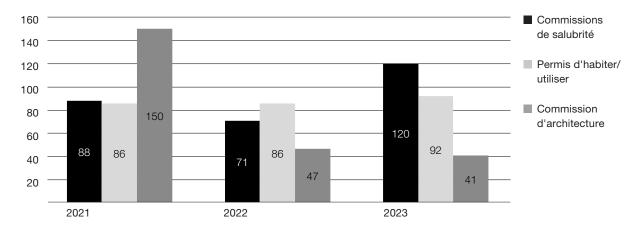


Commissions

Durant l'année 2023, plusieurs chantiers débutés durant la pandémie ont pu se terminer. Cela a provoqué une collision de demande de visite en fin de travaux. La Commission de salubrité a ainsi procédé à 120 visites (71 en 2022). L'engouement des visites ne signifie toutefois pas qu'autant de permis d'habiter soient délivrés. En effet, ce sésame est soumis à l'obligation de fournir bon nombre de documents attestant de la conformité au permis de construire. Or, les constructeurs peinent à transmettre ces documents et la Police des constructions doit procéder à de nombreuses relances.

41 dossiers ont passé sous le crible de la Commission d'architecture, d'urbanisme et du paysage (CAUP). La lecture critique des experts porte notamment sur les questions d'intégration du projet dans son environnement, la qualité des aménagements extérieurs, ainsi que le nombre de place de parc et les questions d'accessibilité.

Commission de salubrité et d'architecture

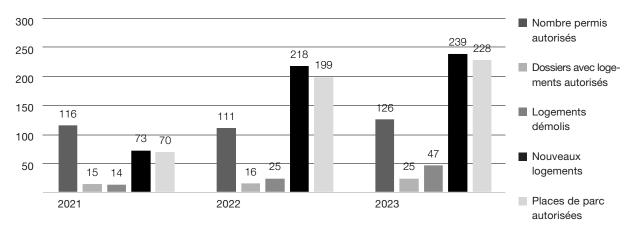


Nouveaux logements

Le nombre de dossiers portant sur la création de nouveaux logements demeure faible, bien que nettement supérieur à 2022 (16 dossiers). En 2023, sur les 126 permis octroyés, 25 concernent la création de logements. 47 ont été démolis pour permettre la construction de 239 nouveaux logements. Ces nouveaux logements induisent la création de 228 places de parc (souterraines

et extérieures). Les nouveaux bâtiments prévus à la rue de Plaisance totalisent le remplacement de 36 logements existants par la création de 95 nouveaux et de 82 places de parc. Dix autres opérations immobilières totalisent la création de 105 logements avec des immeubles contenant entre six et 24 appartements.

Dossiers avec création de logements





Simplification des procédures versus exigences du Canton

Bien que le Service de l'urbanisme dispose de délégations de compétences pour exercer ses tâches, il n'en demeure pas moins que les récentes modifications de lois cantonales tendent à accroître les responsabilités des communes vaudoises. Ainsi, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) exige la conservation du patrimoine arboré dans son ensemble, à l'exception des haies et des buissons en zone à bâtir. Les communes devront mettre à l'enquête publique toutes les demandes d'abat-

tages ou d'élagage qui excède un entretien. Il est à craindre une augmentation drastique d'oppositions et donc un travail important de la Police des constructions quant à leur traitement.

La révision de la loi sur l'énergie n'annonce rien de meilleur. Elle propose de charger les communes sur la délivrance d'aspects dérogatoires, en laissant la possibilité au Canton de faire recours. Cette nouvelle tâche induit la présence de nouvelles compétences dans chaque commune et donc l'engagement de nouvelles ressources.

Filière planification et aménagements urbains

Planification intercommunale

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2023, les planifications à l'étude :

Désignation	Communes	Phase du processus
Plan directeur sectoriel des zones d'activités / Stratégie de gestion	ADNV	Le développement de la stratégie s'est poursuivi durant toute l'année 2023. Le dossier a été envoyé au Canton pour un premier examen préalable. <i>Mandat ADNV + AggloY</i>
Stratégie de priorisation des mesures d'urbanisation	Agglomération	Les communes, le Canton et le Bureau d'agglomération ont validé une stratégie de priorisation des projets en juin 2020. Les chiffres liés à cette stratégie sont révisés chaque année. En 2023, il a été décidé de reporter le potentiel gelé par la zone archéologique sur des planifications yverdonnoises.
Plan d'Agglomération de 5 ^{ème} génération (PA5)	Agglomération	Le PA5 est en cours d'élaboration, sous pilotage de d'AggloY, avec la participation active de la filière Planification et aménagements urbains (PAU).

Planification du territoire communal

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2023 les planifications actuellement à l'étude :

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan directeur communal (PDCom) Plan d'affectation communal (PACom)	Toutes	Le Plan directeur Communal a été entièrement restructuré et synthétisé. Il sera envoyé au Canton au premier trimestre 2024 pour examen préalable. La révision du PACom suivra cette nouvelle mouture du PDCom. PR14.09PR
Politique foncière communale		Suite à la non-entrée en matière du Conseil communal sur la vente des terrains de la Ville situés dans le périmètre du PA Verdan, la Municipalité a confié au Service de l'urbanisme (URB) la tâche de mettre en place une politique foncière pour la ville d'Yverdon-les-Bains. URB a mis en place un groupe de travail interservices, qui a sélectionné un mandataire pour élaborer la politique foncière communale, en parallèle de la politique logements: le bureau CBRE, qui a réalisé ce type de documents pour de nombreuses autres communes. Le Conseil communal a validé un préavis pour financer le développement des études. Celles-ci se sont déroulées en 2023, impliquant une délégation de la Municipalité lors de plusieurs ateliers qui ont permis de préciser quels types de logements et d'activités développer dans les différents Plans d'affectation (PA) en cours. Un document de synthèse est attendu au premier semestre 2024. <i>PR22.22PR</i>
Plan directeur localisé (PDL) «Gare –Lac»	Logements, activités, commerces, équipements communautaires (bâtiments et espaces publics)	Poursuite de la phase opérationnelle. L'ensemble des propriétaires impliqués ont été contactés pour confirmer leur engagement à lancer ces planifications en validant les conditions cadres de la Ville. Le statut de la zone UNESCO a été précisé et le potentiel en habitants gelé par la zone archéologique a été reporté sur d'autres secteurs yverdonnois en zone à bâtir, ainsi que sur le PACom. PR14.02PR
Plan d'affectation (PA) «Ancien-Stand» (périmètre Gare-Lac)	Logements (70%) et activités	Les différentes demandes d'adaptation émises par le Canton ont été intégrées à l'élaboration du PA en vue de sa mise à l'enquête au premier semestre 2024. PR16.11PR + financement privé (La Poste)
Plans d'affectation (PA) «Pêcheurs» (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	Une réunion avec les propriétaires concernés a eu lieu pour démarrer l'élaboration du PA début 2024. PR16.11PR + financement privé
Plan d'affectation (PA) «Sports» (périmètre Gare-Lac)	Logements (75%) et activités	La Commune, la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL, Aménagement), la Direction d'Archéologie et du Patrimoine (DAP, Archéologie) le GOP (Groupe opérationnel des pôles) et l'OFC (Office fédéral de la culture) ont annoncé conjointement l'inconstructibilité du périmètre archéologique UNESCO. La partie du PA non concernée par le site palafitte pourra démarrer au premier semestre 2024. PR16.11PR + Financement privé
Plan d'affectation (PA) «Front-Gare» (périmètre Gare-Lac)	Logements, acti- vités, commerces, Musée de la Mode, bibliothèque et espaces publics	Courant 2023, des ateliers d'experts ont permis d'éla- borer une vision directrice du développement de tout le secteur, ouvrant la voie à une élaboration ra- pide des PA sur les parcelles appartenant à la Ville. PR19.30PR



Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan d'affectation (PA) «Place d'Armes»	Espaces publics, places de jeux, équipements culturels et sportifs sur un parking souterrain.	Plusieurs réunions ont eu lieu entre le partenaire privé et la Municipalité pour examiner la faisabilité d'un parking redimensionné à 430 places, conformément aux demandes du Canton. La fin de l'année 2023 est marqué par une initiative populaire demandant le retour à un parking dimensionné à 1'000 places. PR18.26PR. Voir aussi : Réaménagement de la Place d'Armes dans la rubrique «Aménagements urbains et chantiers » ci-après
Plan d'affectation (PA) «Verdan»	Activités et commerces (85%), logements et une place publique	Suite à la décision du Conseil communal de non-entrée en matière sur la vente des parcelles communales, le projet a été revu, notamment sur le stationnement, la qualité des espaces publics et l'affinage de la densité en logements. Des accords ont été trouvés permettant d'augmenter sensiblement la présence végétale dans le quartier. Il est prévu de déposer le PA à l'examen préalable en 2024. PR15.10PR + financement privé
Plan d'affectation (PA) «Saint-George»	Mise en conformité de la situation existante	Le PA a été adopté par le Conseil communal des deux communes. Il est prévu une entrée en force en 2024. Financement privé
Plan de Quartier (PQ) «Au Pré-du-Canal Ouest» (révision)	Logements, activi- tés et un parc destiné au public	Les terrains appartenant à la Zurich Assurance ont été vendus à l'ECA. Un nouveau PA pourra démarrer en 2024. Préavis 02/2000 + financement privé
Plan d'affectation (PA) «Les Isles»	Services communaux STE et SEY, transporteurs Travys et CarPostal	La relocalisation des services communaux Service des tarvaux et environnement (STE) et Service des énergies (SEY) et de CarPostal aujourd'hui situés sur le site de l'Ancien-Stand, est confirmée sur le site des Isles. La société Travys, en déficit de surfaces, a lancé une autre démarche, le site des Isles s'avérant trop exigu pour accueillir les 4 entités. L'élaboration d'un PA démarrera début 2024. Financement communal et privé
Plan d'affectation (PA) «Coteau Est»	Logements, activités, commerces, équipements publics (notamment parcs et bâtiments d'intérêt public)	Les contacts entre la Ville et le syndicat se poursuivent. Une compréhension réciproque du cadre légal a permis d'apaiser les revendications de certains membres du syndicat. Mandat Syndicat Coteau Est
Plan d'affectation (PA) «Aux Parties»	Logements, activités, crèche, commerces et une place publique	Après son report à après 2036, les propriétaires se sont manifestés en présentant à la Municipalité un projet de nouveau quartier. Le cadre légal n'ayant pas changé, le report à 2036 est toujours confirmé et aucune suite ne peut être donnée au projet présenté. PR10.26PR + financement privé
Plan d'affectation (PA) «Les Roseyres»	Logements, activi- tés, parc et place de rencontre ouverts au public	Après son report à après 2036, le développeur immobilier Steiner SA a réagi par la voie légale, en demandant une procédure de médiation. La médiation s'est déroulée en 2021 et n'a abouti à aucun accord. Fin 2022, Steiner SA a indiqué son intention de poursuivre les démarches juridiques à l'encontre de la Commune pour tenter d'obtenir des dommages et intérêts. Celles-ci se sont concrétisées en 2023 et se poursuivront en 2024. Une analyse juridique a montré que l'action juridique initiée par Steiner SA a peu de chances d'aboutir. Financement privé
Plan d'affectation «Gressy – Sermuz»	Zones pouvant accueillir de l'habitat	Le plan d'affectation proposant un redimensionnement de la zone à bâtir a été déposé à l'enquête en 2023. Financement communal

Désignation	Affectation	Phase du processus
Plan partiel d'affectation (PPA) «PST/Y-PARC»	Activités	Un groupe de travail interservices a été mis en place, avec participation ponctuelle d'Y-PARC, afin de garantir la cohérence et la qualité du développement du parc, notamment en ce qui concerne les espaces publics, la mobilité et les espaces verts. Une vision directrice de la mobilité et des espaces publics a été élaborée dans ce cadre, afin de compléter et renforcer les dispositions en vigueur dans le PPA et permettre un développement cohérent du site dans l'avenir.
Etat des lieux et projets en cours sur les rives du Lac à Yverdon-les-Bains		Un groupe de travail interservices avec participation ponctuelle d'acteurs publics et privés a été mis en place, afin de saisir les enjeux et contraintes propres à chaque secteur du périmètre des rives en amont des interventions sur le secteur plage.
Plan d'affectation (PA) «Anciennes Casernes»		Ce nouveau PA vise à tirer parti du site des Anciennes Casernes, en préservant son patrimoine bâti et paysager et en proposant de nouveaux bâtiments d'usage mixte, dont la programmation reste à définir. Les parcelles appartiennent au Canton et à la Commune, qui travaillent conjointement sur ce projet. Une convention de planification sera signée par ces dernières en 2024.

Aménagements urbains et chantiers

Le tableau ci-après expose le degré d'avancement dans lequel se trouvent, au 31 décembre 2023, les projets d'aménagement actuellement en cours :

Désignation	Projet	Phase du processus
Réaménagement de la Place d'Armes (et réalisation du parking souterrain)	Espaces publics, places de jeux, équipements culturels et sportifs sur un parking souterrain.	Le préavis cantonal négatif reçu à l'été 2021 a nécessité de se reconcentrer sur le dimensionnement du parking souterrain et la justification des 1'000 places de stationnement (voir ci-dessus, rubrique planification Place d'Armes). Les projets connexes dépendant directement de la légalisation du sol via le Plan d'affectation, leur développement et le travail par et avec les mandataires ont dû être mis en attente. Sur la base des négociations à venir avec le partenaire privé, le calendrier de projet pourra être mis à jour. PR18.26PR. Voir aussi : PA «Place d'Armes» dans la rubrique «Planification du territoire communal»
Mobilité douce – Voie de raccordement Clendy	Assainissement de l'ancienne voie de raccordement de Clendy et aménagement d'un chemin de mobilité douce.	Des servitudes de passage auprès de plusieurs centaines de propriétaires sont en train d'être constituées. La réali- sation suivra fin 2024 ou début 2025. PR22.04PR Financement communal et AggloY
Projet «Cours d'école de qualité – espaces publics vivants»	Réaménagement de la cour d'école de la Villette	La cour d'école de Villette a été inaugurée en 2023. La cour des Jordils a été réaménagée. En parallèle le projet de réaménagement de trois nouvelles cours a démarré, pour une réalisation courant 2024 (Quatre-Marronniers, Montagny et Prés-du-Lac). PR21.31PR Financement communal et subventions
Réaménagement du Parc des Quatre-Marronniers	Rénovation de la place de jeu et de ses accès pour y développer des activités intergénérationelles	Dans le cadre du projet de parc intergénérationnel aux Quatre-Marronniers, plusieurs sessions participatives ont eu lieu, impliquant des séniors et des enfants. Le projet sera développé sur cette base en 2024. PR22.29PR



Désignation	Projet	Phase du processus
Projet-modèle «Un espace public à 5 min de chaque Yverdonnois·e»	Création d'un réseau d'espaces publics de proximité dense et de qualité	Ce projet-modèle, qui durera jusqu'en 2024, est soutenu par la Confédération. La phase initiale «Objectif et stratégie» a été achevée et validée par la Municipalité. La phase 2 s'est déployée en 2022, avec une démarche participative à grande échelle au printemps. Les résultats de cette démarche ont été communiqués au printemps 2023. Un Plan directeur des espaces publics communaux a pu être élaboré, en coordination avec la révision du PDCom. Deux sites «éclairs» ont été réalisés fin 2023 et deux sites «pilotes» seront réalisés en 2025. PR22.02PR Financement communal et fédéral
Requalification de la rue Clendy-Dessous	Création d'une zone de rencontre 20 km/h et de la mise en séparatif des équipements souterrains	Le projet est entré en phase opérationnelle. Un dossier LRou a été envoyé au Canton pour les aménagements de surface tandis que le projet des réseaux se développe en parallèle de la réalisation du nouveau quartier, dont le chantier a démarré en 2023. Ce projet est mené en étroite collaboration avec les services de la mobilité, des travaux et environnement et des énergies. PR20.23PR + financement privé
Réaménagement du secteur plage	Places de jeux, accès à l'eau, mobilité douce, bio- diversité, sanitaires et buvette	Le projet de réaménagement du secteur plage a démarré, impliquant plusieurs services de la Ville et aboutissant à un avant-projet permettant d'identifier toutes les interventions à planifier, pour un réaménagement qui se déploiera en plusieurs phases, dès 2025. PR22.25PR
Place des Foulques	Réaménagement modeste de la place	Un projet de réaménagement léger de la place a été dessiné par le Service de travaux et de l'environnement (STE) ainsi que le Service de l'urbanisme (URB) (plantations d'arbres, prairie fleurie, table de pique-nique) et doit être réalisé durant l'été 2024.
Urbanisme tactique	Achat de mobilier léger et installation de vestiaires	 Pour répondre à des demandes venant des habitantes, deux projets d'urbanisme tactique sont menés: secteur plage: mise à disposition de vestiaires pour les nageurs. Installation: février 2024. mobilier léger: chaises, tables, parasols mis à disposition de groupes d'usagers constitués sur la base d'un contrat de gestion du mobilier. Première expérience menée à Sports 5 avec succès.